

États financiers de

**Corporation de protection de
l'environnement de Sept-Îles inc.**

31 décembre 2015

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

31 décembre 2015

Table des matières

Rapport de mission d'examen	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

Rapport de mission d'examen

Aux administrateurs de
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Nous avons procédé à l'examen du bilan de Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc. au 31 décembre 2015 ainsi que des états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'Organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1

 S.E.N.C.R.L./S.F.L.

Le 8 mars 2016

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 décembre 2015

(non audité)

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Ville de Sept-Îles	400 000	400 000
Cotisations des membres	5 800	5 330
Projet - 30 ans CPESI	-	10 610
Projet - Alouette	-	19 042
Projet - Comité de concertation	447	2 478
Projet - Cyclo Nord-Sud	3 810	2 655
Projet - Étude et caractérisation	37 019	174 203
Projet - Festival de l'environnement	19 308	133
Projet - Gestion des matières résiduelles	54 028	37 146
Projet - Ponctuels	31 261	11 546
Projet - Programme de subventions aux citoyens	62 454	50 135
Projet - Sensibilisation et formations	2 500	8 127
Revenus d'intérêts	2 421	2 869
Autres revenus	3 338	2 191
	622 386	726 465
Charges		
Salaires et charges sociales	239 242	246 709
Abonnements et cotisations	2 054	2 651
Assurances	2 306	2 236
Créances douteuses	-	70
Dépenses de bureau	4 200	5 809
Entretien et réparations	3 776	3 464
Frais de déplacement et de représentation	12 280	23 448
Frais de formation	5 408	5 442
Honoraires professionnels	29 767	32 872
Loyer	27 980	27 749
Projet - 30 ans CPESI	-	10 610
Projet - Alouette	-	19 042
Projet - Comité de concertation	447	2 478
Projet - Cyclo Nord-Sud	3 810	2 099
Projet - Étude et caractérisation	69 826	174 203
Projet - Festival de l'environnement	19 308	133
Projet - Gestion des matières résiduelles	54 028	37 146
Projet - Ponctuels	31 261	11 546
Projet - Programme de subventions aux citoyens	62 454	50 135
Projet - Sensibilisation et formations	2 500	8 127
Publicité et promotion	13 095	21 721
Télécommunications	13 657	9 459
Intérêts et frais bancaires	574	714
Amortissement des immobilisations corporelles	5 137	4 298
	603 110	702 161
Excédent des produits sur les charges	19 276	24 304

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

État de l'évolution des actifs nets
de l'exercice terminé le 31 décembre 2015

(non audité)

	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	Affectés (note 8) \$	2015 Total \$	2014 Total \$
Solde au début	17 331	62 199	-	79 530	55 226
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 137)	24 413	-	19 276	24 304
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 155	(4 155)	-	-	-
Affectation d'origine interne (note 8)	-	(70 000)	70 000	-	-
Solde à la fin	16 349	12 457	70 000	98 806	79 530

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Bilan

au 31 décembre 2015

(non audité)

	2015	2014
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	204 767	70 456
Débiteurs (note 3)	47 088	129 629
Charges payées d'avance	2 809	-
	254 664	200 085
Immobilisations corporelles (note 4)	16 349	17 331
	271 013	217 416
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	62 385	31 882
Apports reportés	109 822	98 638
Sommes dues à l'État	-	7 366
	172 207	137 886
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles	16 349	17 331
Non Affectés	12 457	62 199
Affectés (note 8)	70 000	-
	98 806	79 530
	271 013	217 416

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____ administrateur

_____ administrateur

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 décembre 2015

(non audité)

	2015	2014
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	19 276	24 304
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 137	4 298
	24 413	28 602
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 7)	114 053	(65 674)
	138 466	(37 072)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 155)	(10 655)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	134 311	(47 727)
Encaisse au début	70 456	118 183
Encaisse à la fin	204 767	70 456

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2015

(non audité)

1. Description de l'entreprise

La Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles inc. (l'« Organisme ») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Il oeuvre dans la région de Sept-Îles et sa mission consiste à sensibiliser et éduquer la population à l'importance du développement durable, à la protection de l'environnement et la préservation des ressources.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- a) Les placements en actions non cotées, lesquels sont évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, le cas échéant;
- b) Les placements en actions cotées ainsi que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées est établie à partir du dernier cours de clôture et le cours de la juste valeur reçu de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les autres produits de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-valeur, la moins-valeur déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2015

(non audité)

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Ces apports sont amortis au même taux que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et aux taux suivants :

Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Équipement de bureau	Dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations utilisées sont la provision pour créances douteuses, les durées de vie utile des actifs long terme et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2015

(non audité)

3. Débiteurs

	2015	2014
	\$	\$
Organismes et clients	27 008	101 467
Taxes à la consommation	20 080	28 162
	47 088	129 629

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	2 319	2 319	-	464
Matériel informatique	27 974	19 709	8 265	6 761
Équipement de bureau	23 197	15 113	8 084	10 106
	53 490	37 141	16 349	17 331

5. Engagements

L'Organisme loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui vient à échéance en septembre 2016, en partenariat avec un autre organisme. Le loyer annuel total est de 32 000 \$.

L'Organisme a signé un contrat de location-exploitation pour un photocopieur. Les charges sont au coût de 209 \$ par mois. Le contrat se termine en janvier 2021 et l'engagement pour le prochain exercice est de 2 508 \$.

6. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2015, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2015

(non audité)

7. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2015	2014
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	82 541	(52 674)
Subventions à recevoir	-	2 297
Charges payées d'avance	(2 809)	-
Créditeurs et charges à payer	30 503	13 549
Apports reportés	11 184	(31 685)
Sommes dues à l'État	(7 366)	2 839
	114 053	(65 674)

8. Affectation d'origine interne

Lors de sa réunion du 9 septembre 2015, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 40 000 \$ à même ses actifs nets au projet d'étude et caractérisation. De plus, à sa réunion du 8 mars 2016, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant additionnel de 30 000 \$ dont 20 000 \$ à éducation et sensibilisation et 10 000 \$ au positionnement.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.